



Conditions Générales de Vente

Capacité de la Chambre

Le nombre de personnes occupant la Chambre est limité à deux personnes. Le deuxième occupant doit impérativement être indiqué lors de la réservation, de sorte que le supplément applicable soit acquitté. Dans le cas où une deuxième personne occupe la Chambre, alors que la réservation a été commandée pour un seul occupant, le Bailleur retiendra de plein droit et sans autre notification l'intégralité de la caution locative. L'accès aux animaux est strictement interdit, sans aucune exception ni dérogation, ne fût-elle que temporaire (espaces communs et parties privatives). Le non-respect de cette disposition entraîne automatiquement et de plein droit, sans autre notification, la suspension du contrat de location, sans aucun remboursement, ni du séjour, ni de la caution locative.

Utilisation des lieux

Le locataire s'engage à respecter les règles suivantes :

- La chambre ne sera occupée que pour des fins privées durant son séjour touristique ou professionnel. En aucun cas la Chambre ne pourra être utilisée pour une activité commerciale, artisanale ou professionnelle.
- Le locataire s'engage à ne commettre aucun acte pouvant nuire à la tranquillité des autres occupants.
- Dans le cas d'une plainte pour nuisance du voisinage, seule la responsabilité du locataire est engagée. En cas de nuisance constatée, il pourra être exigé un dédommagement et le départ du locataire pourra être demandé sans que ce dernier puisse demander le remboursement du solde du séjour.
- Toutes les dégradations intentionnelles ou non, causées par le locataire, ainsi que les pertes de clés durant son séjour lui seront facturées.
- Le Bailleur ne pourra être tenu responsable des coupures d'eau, gaz ou électricité, problème de performance de l'accès Internet, des vols ou dommages d'effets personnels et des nuisances dues au voisinage.
- Le locataire a pour obligation de rendre la Chambre dans l'état où il l'a trouvée. Dans le cas contraire, il autorise le Bailleur à engager aux frais du locataire les dépenses nécessaires pour la remise en état de la Chambre.
- Dans le respect de la santé de chacun, toutes nos chambres sont non-fumeurs (vapotage inclus). Nous vous demanderons donc de respecter ce choix pour un meilleur environnement. Toute Chambre présentant une odeur de tabac ou assimilée fera l'objet d'un nettoyage particulier et/ou désenfumage, facturé en supplément au locataire.

Paiement de votre séjour

A la réservation, il est demandé de verser l'intégralité du montant de votre location afin de confirmer celle-ci. Le montant à payer est détaillé en ligne. Par ce paiement, la réservation est immédiatement confirmée et un courriel en retour vous confirmera la réservation de votre Chambre et auquel sera jointe la facture détaillée. Aucune clef ni code d'accès ne sera remis sans le règlement complet de votre séjour. En vertu de l'article L.121-17 du code de la consommation, le consommateur est informé que le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de service d'hébergement.

Inclus au tarif proposé

Le tarif proposé s'entend toutes charges et taxes liées à la chambre comprises (eau - gaz - électricité - linge de maison - internet/TV et ménage de sortie).

A noter que le linge de maison est mis à disposition, sans pour autant être renouvelé ni lavé pendant la durée de votre séjour. Entrée-Sortie Arrivée: Elle a lieu à partir de 17h00. Un code d'accès au bâtiment ainsi que le code de la boîte à clef dédiée à votre Chambre vous aura été envoyé lors de la confirmation de votre réservation. Sortie: Elle a lieu avant 10h00. Vous déposerez la clef dans la boîte à clef dédiée à votre Chambre. La chambre doit être rendue dans l'état de propreté dans lequel elle vous a été confiée (à l'exception du linge de maison).

Conditions d'annulation

Si votre annulation intervient 21 jours avant votre date d'arrivée, les sommes versées vous seront partiellement restituées, déduction faite d'un montant forfaitaire de 35 % du montant du séjour, avec un montant minimum forfaitaire de 400 € TTC. Si l'annulation intervient moins de 21 jours avant l'arrivée, aucune somme ne sera reversée. Nous devons obligatoirement être informés de votre annulation de séjour par courriel.

Annulations du fait de ResidenceCenter

Dans le cas où des impondérables (incendie – dégât – cambriolage, etc...) rendraient l'appartement inaccessible, le Bailleur s'engage à vous reloger dans une chambre de catégorie identique à celle que vous aurez choisie, sans que cela change quoi que ce soit en matière de date ou de prix. Dans l'hypothèse où se changement ne pourra se faire, l'intégralité des sommes perçues par nous vous seront remboursées.

Réclamation

En cas de réclamation celle-ci devra être effectuée auprès du Bailleur, par courriel à : contact@residencecenter.fr

Obligations du locataire

Le locataire est tenu aux obligations suivantes :

- de payer la somme totale correspondant à la durée du séjour contracté aux termes convenus ;
- d'user paisiblement du logement suivant la destination qui lui a été donnée par le contrat (exclusivement pour occupation saisonnière) ; il est tenu au respect des règles de voisinage et s'engage expressément à observer un comportement respectueux du voisinage, et notamment à :
 - * ne pas mettre en cause la sécurité en s'assurant que lui-même fait un usage normal des accès et codes ;
 - * respecter et assurer la propreté et la salubrité des parties communes, et à nettoyer ou corriger toute salissure ou dégradation de son fait ;
 - * respecter scrupuleusement la tranquillité du voisinage, à s'interdire toute réception ou fête ou évènement qui pourrait produire une quelconque nuisance sonore ;
 - * s'interdire toute incivilité qui pourrait nuire à la tranquillité du voisinage
- de répondre des dégradations et pertes qui surviennent pendant la durée du séjour dans les locaux dont il a la jouissance exclusive, à moins qu'il ne prouve qu'elles ont eu lieu par un cas de force majeure, par faute du bailleur ou par le fait d'un tiers qu'il n'a pas introduit dans le logement ;
- de ne pas transformer sans l'accord exprès et écrit du bailleur les locaux occupés et les équipements; le bailleur, si le locataire a méconnu cette obligation, exigera la remise en état des locaux aux frais exclusifs de l'occupant ;
- de ne céder le contrat de location, ni de sous-louer, sauf accord exprès et écrit du bailleur.

Obligations du bailleur

Le bailleur est tenu aux principales obligations suivantes :

- de délivrer aux locataires le logement en bon état de réparations de toutes espèces et les équipements mentionnés au contrat de location en bon état de fonctionnement ;
- d'assurer la jouissance paisible du logement et de garantir les locataires contre les vices ou défauts qui en empêchent l'usage, quand bien même il ne les aurait pas connus lors de la conclusion du contrat de location, sans préjudice de l'application du second alinéa de l'article 1721 du Code civil ;
- d'entretenir les locaux en état de servir à l'usage prévu dans le contrat et d'y faire toutes les réparations nécessaires ;



Conditions du contrat de location saisonnière

Entre les soussignés,

SCI Sokio, ayant son siège au 18, rue Jean Burger – F-57 330 Hettange-Grande

RCS Thionville TI 877 739 235

Représentée par ses gérants,

désignée **ci-après le bailleur**

et

le client ayant réservé la location (notamment au travers du site de réservation en ligne)

adresse de domiciliation, adresse de courriel et numéro de téléphone tels que renseignés en ligne

désigné **ci-après le locataire**

il est convenu d'une location meublée dont la désignation suit :

Adresse du logement donné en location

6, place de la République, F-57 330 Volmerange-les-Mines

Type du logement donné en location

Logement indépendant (descriptif détaillé disponible en ligne : residencecenter.fr)

Dépendances dont le locataire a la jouissance

Deux pièces communes, à l'entre-sol (salon-salle à manger-cuisine et buanderie)

Désignation des locaux et équipements privatifs

Entrée ; Salles de bain (douche, meuble-vasque avec miroir, WC suspendu) ; Cuisine équipée (four, plaque de cuisson, hotte, réfrigérateur, lave-vaisselle, tiroirs) ;

Bureau (meuble, chaise, lampe sur pied) ; Salon (téléviseur Philipe, fauteuil, tapis) ; Chambre (lit, table de chevet, armoire-dressing-penderie)

Autres équipements privatifs

Literie (oreiller et taie, couette et housse, matelas et housse, draps, sommier), serviette de bain, serviette à mains, tapis de bain, serviette de cuisine, poubelle, couverts, casseroles, verres, assiettes, bols, dessous de plat.

Réseaux

Eau froide, eau chaude, chauffage, internet par Wifi, électricité.

Inventaire contradictoire et état des lieux

La présente location étant consentie et acceptée en meublé, un inventaire contradictoire des meubles sera établi lors de la remise des clés au locataire et lors de la restitution de celles-ci. L'inventaire est disponible en version digitale, sur demande. Le Locataire sera responsable de toute détérioration ou perte pouvant survenir.

Durée de la location

La présente location est consentie et acceptée pour la durée choisie par le Locataire via le site de réservation en ligne. En aucun cas, elle ne pourra être prorogée au-delà d'une de 90 jours.

Modalités de paiement

Le jour de la signature des présentes, il est versé par le locataire la somme totale correspondant à la durée du séjour contractée. Le jour de la prise de possession des lieux, le locataire s'oblige à avoir acquitté le paiement global, composé de

- Montant du loyer et charges pour la durée choisie
- Montant de la garantie locative
- Montant des frais de gestion